

Les étapes d'évaluation

1. Choix des membres de ces commissions

Deux commissions sont mises en place : une commission pour les projets de Formation Continue (FC) et une autre pour les projets de Recherche (R). Chaque commission est composée de 4 à 5 membres externes (des experts issus des champs disciplinaires propres aux départements de HELMo).

Chaque projet sera lu par 2 ou 3 personnes, sous réserve de la disponibilité des membres de la commission.

Composition de la commission de juin 2023 (sujette à adaptation chaque année)

- Hélène Carmon (SYNHERA)
- Sandrine Biémar (UNamur-péda/SHS)
- JC Noben (SIRRIS)
- Sarah Schroyen (ULiège-SHS)
- Delphine Buchet (Liège Créative)

Dans certains domaines pointus, il pourra être demandé au porteur de projet de proposer des noms d'experts (en tenant compte du conflit d'intérêt) susceptibles de faire partie de la commission.

2. Lecture par les membres de la commission

Après le dépôt des dossiers finalisés en mai, les projets sont envoyés pour lecture aux membres des commissions d'évaluation.

Ils reçoivent également la grille de critères présente dans les dossiers de dépôt, pour les guider dans leur évaluation.

3. Organisation des commissions

En juin, les commissions se réunissent et chaque équipe d'enseignants représenté par un de ses membres est invité à présenter son projet devant la commission.

La visée de ces échanges est de donner :

- aux équipes d'enseignants, un feed-back constructif qui leur permettra de réguler leur démarche : recourir à d'autres méthodologies, envisager des liens non exploités, centrer les actions sur certains aspects, envisager la suite du projet au-delà du financement HELMo, etc. Dans certains projets, la commission sera invitée à aider les équipes à adapter l'envergure du projet au temps imparti, etc.
- au Collège de Direction, un avis qui l'aidera à prendre une décision de financement ou de non financement.

Lors des commissions d'évaluation, les coordinateurs R-FC sont présents en soutien aux porteurs, et pour répondre à d'éventuelles questions de clarification et apporter des compléments d'informations.

4. Après la commission

En l'absence des porteurs de projet, les membres de la commission classent les projets qualitativement selon 4 balises :

- 1 = à ne pas financer ;
- 2 = pré-projet, non mûr, à étoffer (possibilité d'année couveuse);
- 3 = projet qui en vaut la peine, mais qui nécessite des adaptations pour poursuivre ;
- 4 = très bon projet

Les projets de 6/12 (sur 12, quand 3 experts lisent chaque projet) et moins ne seront pas finançables.

En cas d'année couveuse, 1/10^{ème} de détachement par projet est accordé pendant un an afin d'améliorer et finaliser le projet pour le re-déposer en mai.

Les avis et suggestions sont écrits dans un PV, relu en séance, qui est communiqué aux membres du Collège de Direction et ensuite, aux équipes.